

Point de Presse

Création d'un Conseil National pour l'Assistance Judiciaire...

Le Conseil des ministres s'est réuni sous la direction du Colonel Ely Ould Mohamed Vall, président du Comité Militaire pour la justice et la Démocratie, Chef de l'Etat, le mercredi 21 décembre 2005, a étudié et adopté les textes suivants, a indiqué M. Cheikh Ould Ebbe, ministre la Communication, Porte Parole du gouvernement.

Un projet de décret relatif à l'assistance judiciaire, déjà consacrée par la constitution, et qui vient renforcer l'égalité de tous les justiciables devant la loi.

Ce décret se distingue par le fait qu'il autorise désormais la prise en charge de tous les droits en aval, durant les procédures et au cours des jugements.

Dans ce cadre, ce décret explique toutes les procédures administratives relatives au bénéfice de ladite assistance judiciaire en cas de besoin. Dans cette logique, le décret instaure, également, la création d'un Conseil national pour l'assistance judiciaire.

Un projet de décret relatif à l'organisation de l'Enseignement supérieur qui insiste sur les orientations, les compétences et les structures

de base au niveau de tous les domaines de l'enseignement supérieur. Ce décret comporte 7 chapitres afférents aux principes généraux de l'enseignement supérieur, au respect des valeurs islamiques et universelles telles que, la justice, l'égalité et les règles académiques objectives, etc. .

D'un autre côté le décret précise les activités du secteur en matière de formation et du renforcement des compétences, l'acquisition et la publication des connaissances, l'encouragement des inventions et la participation au développement scientifique, technique, économique et culturel du pays.

Ces chapitres consacrent également la gestion des universités publiques, les institutions universitaires et les autres institutions de l'enseignement supérieur, nonobstant le statut des étudiants, leurs droits et leurs devoirs, les services universitaires, les avantages fiscaux et la mise en place des politiques et des **stratégies** pour la promotion de l'enseignement supérieur.

Un projet de décret indiquant les voie et moyens pour établir des " instruments de mesures " et leur contrôle, sui-

vant les orientations du Comité interministériel chargé de la bonne gouvernance qui milite en faveur de la promulgation des textes d'application du Code du commerce.

" Avec cette mesure notre pays serait en phase avec les instruments de mesure réglementaire et pour la même occasion comblera un vide juridique qui perdurait depuis un certain temps ", a ajouté le ministre de la Communication.

En fin, un projet de décret abrogeant l'ancien décret relatif au Conseil national des médecins, pharmacien et dentistes-chirurgiens. Ainsi donc toute personne ayant l'ambition d'exercer dans ce domaine devrait être en conformité avec les statuts de ce Conseil, et ce pour surveiller la pratique de ces spécialités conformément aux normes et suivant les règles déontologiques en vigueur.

" Le Conseil national susmentionné sera aussi appeler à réfléchir sur les politiques et les stratégies de nature à donner un nouvel élan au secteur sanitaire, a-t-il conclu. "

**MOHAMED OULD AHMED
ELKORY
MEDAHMEDD@YAHOO.FR**